

AVIS PUBLIC**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Avis est par les présentes donné par la soussignée qu'à sa séance du 22 août 2017, le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté le règlement REG-397 intitulé « **REGLEMENT RELATIF A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté au l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 30^e jour d'août 2017.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450 923-6311.